



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :	Nombre de Conseillers : 38
VALIDATION DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DU RESTAURANT SCOLAIRE D'ILLE SUR TET	En exercice : 38
	Présents : 32
	Votants : 36
	Délib. n°10- 05/03/2024
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 mars, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Néfiach, salle de fêtes sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mardi 27 février 2024

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : FORASTE Guy (T), LECOINNET Jean-Philippe (T).

Absents ayant donné pouvoir : BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T), HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T), PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

RF
Prades

VU le Code général des collectivités territoriales,

Date de réception de l'AR: 12/03/2024

066-246800415-DE-010-2024-DE

CONSIDERANT que le restaurant scolaire a ouvert en septembre 2004 et accueille 300 enfants scolarisés au sein des écoles maternelles et élémentaires. Le service est confronté depuis plusieurs années à l'usure de cet équipement et à de nombreux dysfonctionnements du système de chauffage ne permettant pas d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

La remise en état complète de la chaudière s'élèverait à environ 30 000 euros et ne serait pas subventionnée au titre du fonds vert.

CONSIDERANT que le fonctionnement actuel de chauffage par chaudière à mazout, s'avère par ailleurs énergivore, incompatible avec la politique d'accélération de la transition écologique.

Dans un souci de conformité avec les enjeux actuels de planification écologique, et pour un confort d'accueil apporté aux enfants, il convient de remplacer ce système de chauffage par un équipement plus performant permettant une :

- Diminution de la consommation énergétique du bâtiment
- Réduction des émissions de gaz à effets de serre
- Diminution de la facture énergétique
- Suppression de l'alimentation à base d'énergie fossile

CONSIDERANT que cette opération est éligible au Fonds Vert ainsi qu'à une aide supplémentaire de la Région et du Département, ce projet fera l'objet des demandes de subventions.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE la réalisation de cette opération et ses modalités de financement

Fait et délibéré à Néfiach, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
Marc BIANCHINI**

